

L'état professeur d'incivisme

PAR RÉMI PRIEUR

IL faut être beau joueur et faire la partie belle aux lecteurs de *l'Aurore*. La récrimination systématique peut livrer au passage quelques avertissements utilisables. Et il est bon de mettre en évidence la responsabilité redoutable qu'encourent tous ceux qui ont mission d'agir par dispositions générales, c'est-à-dire les législateurs et l'administration publique. Quelle que soit la forme de l'intervention de l'État dans la vie économique du pays, il est presque impossible que les conséquences en soient toutes aperçues clairement jusque dans les coins les plus reculés. La conception et la coordination seraient-elles presque parfaites, il subsiste toujours le risque que les applications particulières comportent des effets indésirables. Ce risque s'étend à mesure que les interventions sont plus amples et plus détaillées. Il se double alors du risque d'une incohérence grandissante et de contradictions palpables. Il n'y a pas de défense honnête de la nécessité d'une politique économique d'ensemble, qu'elle soit seulement une fiscalité bien construite, qu'elle comporte des réglementations matérielles ou enfin qu'elle prenne la forme d'un plan, à moins que les acteurs et leurs défenseurs reconnaissent qu'ils ne sont pas infaillibles, et mesurent l'ampleur des distorsions qu'une erreur même excusable peut introduire dans l'économie.

Ce n'est donc pas critiquer à tout prix la politique économique mais la convaincre de la prudence nécessaire que de mettre en évidence, par des exemples, la gradation des dangers entre des institutions qui rendent seulement la fraude attrayante pour

RÉMI PRIEUR

qui ne veut pas être dupe, et des dispositions qui la rendent inévitable et presque obligatoire.

Certaines propositions sont trop générales pour avoir la moindre portée pratique. Ce n'est rien démontrer que de dire que la réglementation des prix, la répartition des matières ou le rationnement des denrées engendrent inévitablement le marché noir, et il n'est pas possible d'en conclure immédiatement que toute réglementation est condamnée par cet effet même. On pourrait dire tout aussi bien qu'il n'y a de fraude fiscale que par l'existence même des impôts, d'adultère qu'en conséquence de l'institution du mariage. Personne ne pense que ce soit là une justification suffisante pour l'abrogation générale des impôts ou l'élimination des institutions familiales. On peut donc aussi bien soutenir sans faiblir la perspective d'un marché noir inévitable si la réglementation apparaît inévitable elle-même, et garder bonne conscience en s'efforçant de limiter l'effet indésirable d'une action reconnue nécessaire.

Encore faut-il que le recours au marché noir ne soit pas inscrit entre les lignes des règlements eux-mêmes. On se souvient du temps où les préfectures délivraient des autorisations de circuler sans attribution d'essence. Ce système dérisoire n'a pas été éliminé mais généralisé puisque la répartition d'essence subsiste, cependant que l'autorisation de circuler est générale. Il est vrai qu'en compensation quelques facilités ont été instituées pour que quiconque a besoin d'essence sans y avoir droit soit assuré d'en trouver. Délivrer aux touristes qui remettent leurs devises au marché régulier des bons d'essence à concurrence de la relation entre le prix du litre et la contre-valeur en francs des devises délivrées, c'est apparemment supposer que les touristes vivent entièrement de carburants ; et d'ailleurs l'hypothèse inavouée se réalise, puisque la vente des bons est largement plus profitable que la vente des devises au marché noir. La limitation de la délivrance des bons d'essence aux touristes ne fait que les mettre sur la voie de la répartition la plus avantageuse de leurs devises entre les banques et les margoulin, et la discrimination s'opère immédiatement sous forme d'un apport aux premières dans la limite où l'essence le rend attrayant, d'une tractation avec les seconds sitôt ce point critique dépassé. Mais un faux calcul, qui comporte une dépense en devises pour les achats d'essence disproportionnée aux recettes en devises qu'apporte sa distribution, ne corrige pas la contradiction première entre la liberté de rouler et l'impossibilité de rouler légalement : il s'y ajoute, et l'avantage qu'en tirent les automobilistes nationaux contrevenant aux règle-

ments d'une baisse du marché noir de l'essence n'apparaît pas comme une compensation suffisante au gaspillage des devises.

La répartition des matières premières est évidemment une œuvre délicate et il a fallu longtemps, et d'ailleurs un approvisionnement moins rare, pour parvenir à ce que les quantités de produits complémentaires attribuées aux diverses industries soient entre elles dans des relations convenables. Tant que cette condition n'est pas satisfaite, le troc illégal des surplus inutilisables de part ou d'autre est après tout un utile mécanisme qui permet de rétablir la balance. Dans une certaine mesure aussi bien la monnaie matière a pu servir de monnaie tout court à des entreprises contrôlées, incapables d'entrer en concurrence avec le secteur privé pour les travaux ou les matériels qu'elles commandaient, faute de pouvoir passer des marchés à des prix illicites : l'issue était une remise de titres d'achat plus large que celle qui était strictement nécessaire, de sorte que le fournisseur du matériel disposait d'un volant d'approvisionnement qui lui permettait de se rattraper en vendant plus cher à d'autres entreprises, mieux pourvues en argent, mais d'une priorité secondaire. C'est dire qu'il y a toujours quelque faille dans la réglementation, puisqu'il faudrait être capable de tenir les prix en même temps que les répartitions, si l'on veut éviter que la répartition elle-même soit tournée ; et il faudrait même, contrairement à l'idée qui vient la première à l'esprit, les tenir encore plus sévèrement dans les secteurs moins essentiels pour éviter une évasion des ressources à leur profit.

La politique des prix est elle-même pleine de chausse-trapes. Si détaillée qu'elle soit, la réglementation risque de laisser en dehors d'elle des cas imprévus, de telle sorte que si un blocage général des prix est édicté, les activités oubliées n'ont aucun moyen légal de se mettre en règle. La contradiction fondamentale qui est au fond de toute fixation des prix pour un secteur déterminé n'a jamais été considérée en face au point d'en tirer toutes les conséquences. Dans la mesure où le prix est inférieur au coût de production des entreprises les moins bien placées, il faudrait ou bien qu'une péréquation professionnelle leur permette de vivre, mais elle n'a pas été systématiquement organisée, ou bien qu'elles aient au moins le droit de fermer, mais la réglementation du travail s'y oppose. Si bien qu'elles n'ont pas d'autres issues que de demeurer en dehors du cadre légal, à moins qu'au détriment de la collectivité les éléments de fixation des prix aient été en réalité trop larges pour l'ensemble du secteur considéré.

RÉMI PRIEUR

Ce serait d'ailleurs une illusion de croire que ces problèmes ne se posent que dans les administrations et les réglementations nouvelles. Les règles sacro-saintes qui gouvernent l'emploi des deniers publics interdisent bien davantage les économies fructueuses que les dépenses inutiles, et même coûtent finalement très cher à l'État. Car l'affectation détaillée des crédits à tel ou tel type de dépenses, sans possibilité de virement sous la responsabilité des administrateurs dirigeants, fait que sur un point l'argent sera dépensé jusqu'au bout même si des compressions étaient possibles, sur l'autre une dépense aisément récupérable et qui très vite paierait pour elle-même par le rendement accru qu'elle donnerait aux services ne peut absolument pas être engagée. Enfin l'exclusion du report à l'exercice suivant des crédits non dépensés, fait que les administrations se précipitent en fin d'année pour liquider en achats divers des sommes qu'elles craindraient de voir réduites si elles ne les avaient pas utilisées, et les corps de troupe se hâtent de brûler le reste de leur essence et de leurs cartouches. Cependant, quand des dépenses doivent absolument être couvertes qui n'ont pas été strictement prévues, des journées entières de fonctionnaires sont perdues à dresser soigneusement les camouflages grâce auxquels les mêmes sommes pourront recevoir la consécration des contrôleurs des dépenses engagées au nom de dépenses fictives, à condition qu'elles entrent dans un chapitre où il reste du disponible. Les méthodes d'attribution et de discussion des crédits aux différents services sont d'ailleurs si primitives, faute d'une analyse serrée du coût comparé d'opérations analogues dans des services différents, faute d'une connaissance des relations entre les dépenses consenties et les rendements obtenus, et elles ressemblent si fort à un marchandage oriental, qu'il n'y a pas dans cette voie de possibilité sérieuse de réduction des dépenses publiques si ce n'est au prix d'une baisse beaucoup plus que proportionnelle du rendement. Et il est bien typique que voulant réduire le nombre de ses agents l'État a trouvé commode d'édicter que ceux qui s'en iraient ne seraient pas remplacés, ce qui laisse aisément subsister la pléthore dans les services les plus inutiles et parmi le personnel le plus médiocre, cependant que la vacance de postes essentiels sème la désorganisation dans les services les plus actifs. Mais une telle solution était la plus probable, puisqu'elle respecte les situations acquises et les convenances individuelles, et qu'elle n'a finalement de conséquence graves que pour l'ensemble du pays.

L'absence de coordination n'est pas même le plus grave

défaut de la politique économique. Le pis est l'absence de continuité. Elle prend une forme tragique quand l'État, après avoir recouru pendant des années à l'emprunt, laisse se développer, faute de courage, une inflation qui ruine ses anciens prêteurs. C'est là sans doute une économie sensible pour un budget, puisque, aux environs de 1926 le service de la dette représentait la moitié des dépenses publiques et que, malgré son gonflement nominal, il ne constitue plus aujourd'hui qu'une fraction négligeable du total budgétaire. Au rebours la même absence de continuité permet les spéculations les plus assurées. Quand le Gouvernement se mêle de taxer la viande, les producteurs ou les intermédiaires savent bien qu'il suffit de ralentir les envois pendant quinze jours pour que les pouvoirs publics reviennent sur leur décision. Tardez à rapatrier vos capitaux ou le produit de vos exportations, vous êtes un fraudeur passible des peines les plus sévères. Mais attendez un peu plus longtemps, on vous offrira, après une ou deux dévaluations, une contrepartie deux ou trois fois plus importante pour les devises que vous aurez mises de côté. A peine vous demandera-t-on, pour satisfaire quelques puritains, de payer sur ces capitaux retardataires une taxe qu'on vous permettra d'ailleurs très ouvertement d'inscrire dans vos prix de revient et de répercuter sur vos ventes. Ne vous dépêchez pas trop de liquider à la sauvette l'or que vous avez prudemment accumulé, vous finirez par pouvoir le faire au grand jour et, la levée du secret ayant élargi la demande, vous en tirerez un prix sensiblement plus avantageux. La capitulation de l'État est consentie par les uns à force d'impuissance et de découragement, mais peu à peu viennent au pouvoir d'autres partis aux yeux desquels elle n'est qu'un juste retour des choses et la restauration d'un ordre naturel coupablement violé.

Ainsi non seulement les erreurs et les malajustements donnent aux fraudeurs des alibis. Mais même, à mesure qu'ils prennent de la force, une idéologie renaît qui les justifie, mieux même, qui sanctifie leur action. Elle trouve d'abord un terrain favorable dans le désir de n'être pas dupe, et tout simplement de ne pas payer plus que le voisin qui s'en tire très bien par la fraude. Elle se développe sur un fond d'ignorance entretenue et d'incompréhension préservée. Quel effort l'État a-t-il fait pour expliquer au pays de quoi le budget est composé, pour lui apprendre par exemple qu'il y a tout autre chose dans les dépenses publiques que ce qu'il imagine ou que les folliculaires lui donnent à penser. Car on croit trop aisément que les dépenses ne sont faites que des traitements de fonctionnaires et du

RÉMI PRIEUR

déficit des entreprises nationalisées, alors que celui-ci, malgré des tarifs plus bas, à l'exception du charbon, que ceux de l'industrie privée, n'est nullement certain ni encore moins permanent, et que les traitements ne représentent que 15 ou 20 % du total des dépenses publiques. Le fond de l'affaire est que les finances publiques sont mises au pillage au bénéfice de catégories de plus en plus étendues d'électeurs qui réclament des aides, des dégrèvements, des garanties ou des subventions dans le même temps qu'elles refusent le vote de recettes qui les compensent et qu'elles réclament pour comble une compression des dépenses qu'elles ont contribué à gonfler. Face à cette campagne si bien orchestrée pour la suppression des contrôles, qui s'est soucié de tracer une démarcation bien tranchée, de souligner que la liberté économique n'a jamais été justifiée que dans les secteurs où règne une parfaite concurrence, mais que la liberté du monopole n'est qu'une revendication impudente. Enfin un malentendu permanent est entretenu, faute d'une présentation claire, entre le point de vue de l'individu ou de l'entreprise isolée, et celui de l'économie dans son ensemble. Et ces entrepreneurs qui expliquent volontiers qu'une hausse de salaire, avantageuse pour l'ouvrier à qui elle échoit isolément, se détruit elle-même si elle est étendue à tous les salariés en même temps, se gardent bien d'appliquer le même raisonnement aux crédits bancaires qu'ils réclament, et de prendre conscience qu'on ne transpose pas sans erreur à l'économie prise ensemble ce qui n'est vrai que dans une perspective particulière : car sans doute, en accroissant les moyens financiers d'une entreprise, le crédit lui permet de développer sa production et de profiter d'occasions heureuses, mais un accroissement général des moyens financiers mis à la disposition de toutes les entreprises ne multiplie pas la somme des ressources réelles en main-d'œuvre, en matières ou en énergie dont le total limité doit être partagé entre elles toutes.

Cette étrange absence de réflexion dont l'État, faute d'informer ses sujets, est au premier chef responsable, elle est finalement le plus grave obstacle au progrès ordonné de notre économie. C'est un redoutable symptôme que la promptitude avec laquelle des erreurs isolées de la gestion administrative sont relevées et orchestrées, de sorte que les profiteurs ne se contentent pas d'empêcher leurs profits, mais se sentent absous et s'achètent une bonne conscience en même temps que leur journal du matin. Car rien ne peut prévaloir contre l'image que livre notre économie présente, dépouillée aussi bien des complexités quotidiennes que des schémas abstraits de théoriciens

L'ÉTAT, PROFESSEUR D'INCIVISME

attardés : celle d'une société où une minorité insatiable trompe son ennui dans la possession de richesses artificielles, dans la recherche de plaisirs mondains et de colifichets chaque jour renouvelés, en oubliant la peine et la détresse de ceux qui produisent et qui œuvrent. Et la récrimination contre l'augmentation des dépenses publiques, hors de laquelle il n'y a pas de redistribution du revenu national réel, la récrimination contre le développement des investissements hors desquels il n'y a pas de relèvement possible du niveau de vie des masses, ne traduit pas autre chose que le refus des privilégiés de s'associer, pour le meilleur et pour le pire, à la communauté nationale.

Rémi PRIEUR.